

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE TRAVAIL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 13 juin 2022
18 h 30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général et greffier adjoint
	Linda Lanteigne	Secrétaire exécutive
Est absent :	Joey Thibodeau	Greffier municipal

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution: 2022-040-ST

Proposé par Yolan Thomas

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 5.1 « Chemin de la Mer ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun.

3. DOSSIERS À HUIS CLOS

Résolution : 2022-041-ST

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le conseil se réunisse à huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

3.1 Article 68(1) d) Question de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Question de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

Résolution : 2022-044-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

4. TARIFICATION À L'ARÉNA MUNICIPAL

Pour information et suivi.

L'administration présente la tarification proposée pour l'aréna S.A. Dionne. Il est convenu que cette tarification soit adoptée lors de la réunion ordinaire du 13 juin 2022 qui suivra la présente séance de travail.

5. AUTRES

5.1 Chemin de la Mer.

Pour information et suivi.

Un membre du conseil demande que ce dossier soit apporté à une prochaine réunion du comité Plénier, en raison d'une erreur concernant le NID.

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 18h55 approximativement.

Roger Robichaud, Greffier adjoint